



Malgré le contexte sanitaire qui affecte l'économie régionale, la Normandie rebondit au 1^{er} trimestre 2021

Au 1^{er} trimestre 2021, l'activité économique normande se redresse. Les effectifs salariés du secteur privé dénombrés fin mars 2021 sont en hausse de + 0,4 % (+ 2 910 postes après - 0,2 %) sur un trimestre. Néanmoins l'emploi ne revient pas à son niveau d'avant crise, par rapport à fin 2019 il est en baisse de - 1 % (- 8 070 postes). Sur un an, soit depuis le début de la crise sanitaire (1^{er} trimestre 2020), il croît de + 2,3 % (+ 18 100 emplois). La masse salariale dans la région progresse de + 1,4 % ce trimestre. Il en est de même pour le salaire moyen par tête (SMPT) qui est en hausse de + 1,9 %, et atteint 2 395 euros brut par mois.

Ce trimestre est toujours affecté par la crise sanitaire, il est notamment marqué par un confinement de la moitié-est de la région (Eure et Seine-Maritime) dès le 19 mars 2021. Néanmoins celui-ci affecte moins l'économie régionale et permet de créer des emplois ce trimestre. Cette augmentation des effectifs ne se reflète pas dans l'ensemble des secteurs. L'emploi intérimaire se contracte ce trimestre de - 1,8 % et détruit 730 postes. Hors intérimaires, les effectifs salariés rebondissent de + 0,5 % ce trimestre. Sur un an ils progressent de + 0,3 %, toutefois ils sont en repli de - 0,8 % par rapport à leur niveau d'avant crise (- 5 890 postes).

Concernant les départements, ils affichent tous des gains en termes d'emploi salarié ce trimestre mais seul le département de l'Orne dépasse légèrement son niveau d'emploi d'avant crise (+ 0,1 %). La Seine-Maritime après une baisse le trimestre précédent de - 0,2 %, progresse ce trimestre de + 0,2 %, (+ 710 salariés), sur un an la hausse est de + 2,2 % (+ 7 200 postes). Le Calvados après une diminution de - 0,5 %, croît de + 0,3 % ce trimestre et gagne 505 postes. En un an, l'emploi salarié augmente de + 1,6 % (+ 2 780 postes). L'Orne, après une pause, progresse ce trimestre de + 0,4 % (+ 270 salariés). En un an, l'emploi salarié augmente de + 3,3 % (+ 1 950 postes). Après une hausse de + 0,2 % (+ 190 postes), l'emploi salarié dans l'Eure continue de croître de + 0,5 % au 1^{er} trimestre 2021 (+ 560 postes). Sur un an la hausse est de + 2,6 %, soit une création nette de 3 210 emplois. La Manche après - 0,1 % au 4^e trimestre 2020, augmente de + 0,8 % et crée 870 emplois. Sur un an la hausse est de + 2,6 %, ce qui représente 2 960 emplois de plus dans le secteur privé.

La masse salariale et le SMPT repartent à la hausse

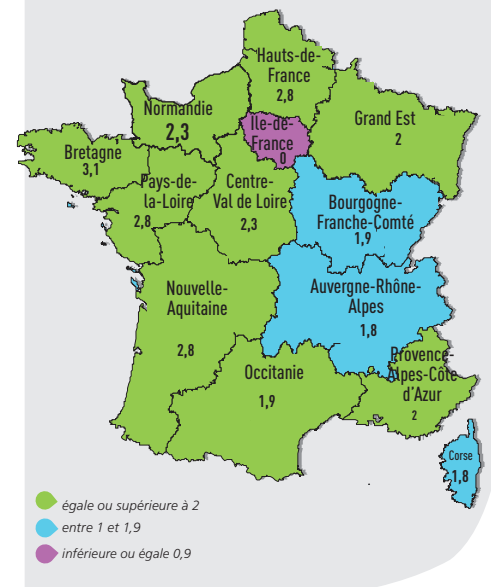
Après une baisse de - 1 % le trimestre précédent, la masse salariale soumise à cotisation progresse de + 1,4 % ce trimestre et sur un an. En niveau, elle reste inférieure à celui d'avant crise (- 1,6 %). Les augmentations trimestrielles vont de + 1,1 % dans l'Eure à + 2,2 % dans la Manche (Calvados et Seine-Maritime + 1,3 %, Orne + 1,5 %).

Le salaire moyen en lien avec la hausse de la masse salariale croît de + 1,9 % (après - 2 %) ce trimestre dans la région normande. L'évolution annuelle du salaire moyen est de + 2,9 % en Normandie (+ 1,9 % en incluant la prime Macron). Ces évolutions sont toutefois affectées par le recours à l'activité partielle (chômage partiel). Les indemnités versées n'étant pas soumises à cotisations sociales. En Normandie, au 1^{er} trimestre 2021, 143 millions d'euros d'assiette liées aux indemnités de chômage partiel ont été enregistrés. Soit 2,5 % de la masse salariale du trimestre. Cette part est identique au 4^e trimestre 2020 mais nettement inférieure au plus fort de la crise (9,6 % au 2^e trimestre 2020).

CHIFFRES CLÉS

- + 0,4 %** : l'emploi normand est en hausse au 1^{er} trimestre 2021 (+ 2 910 salariés).
- + 2,3 %** : + 18 100 emplois sur un an
- 1 %** : - 8 070 emplois détruits par rapport au 4^e trim. 2019 (avant la crise).

ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ



Series labellisées par l'Autorité de la statistique publique

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, LA MASSE SALARIALE ET SALAIRE MOYEN

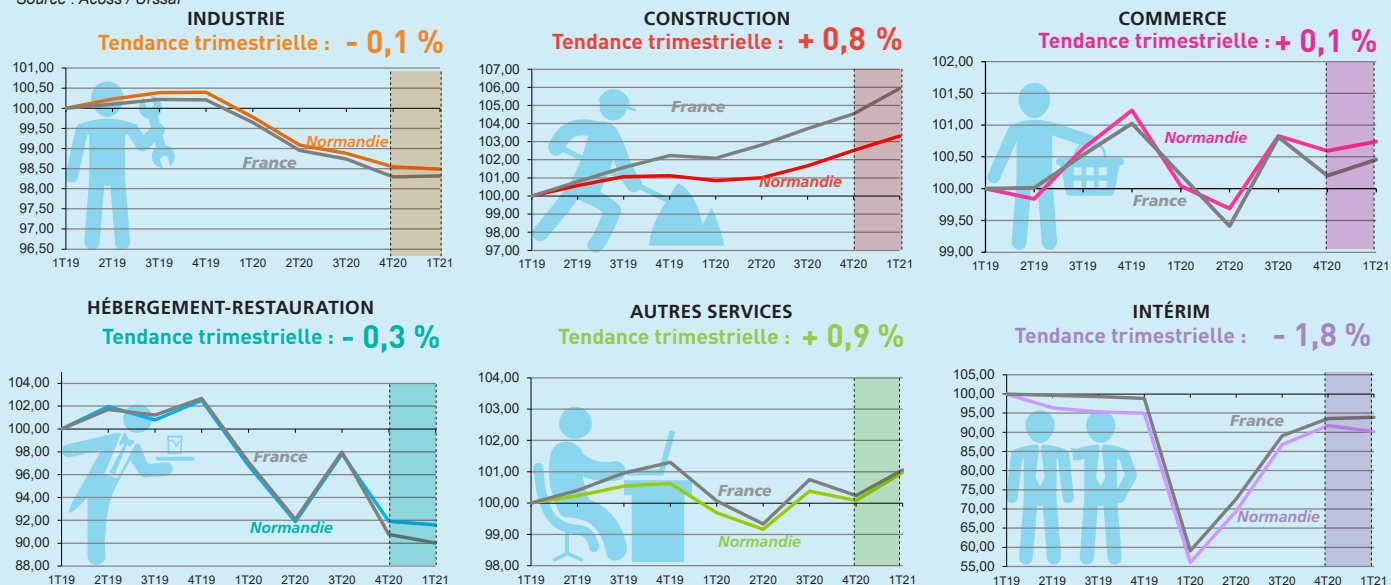
	En niveau	Evolution trimestrielle (en %)					Evolution annuelle (en %)
		2021 T1	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4	
Région							
Emploi salarié (en milliers)	815,7	-3,2%	0,1%	2,0%	-0,2%	0,4%	2,3%
Masse salariale (en M€)	5 849,0	-2,9%	-14,6%	18,3%	-1,0%	1,4%	1,4%
SMPT (en €)	2 395	-2,8%	-11,7%	+16,6%	-2,0%	1,9%	+2,9%
France							
Emploi salarié (en millions)	18,4	-2,9%	-0,3%	2,1%	-0,6%	0,5%	1,7%
Masse salariale (en M€)	146 856,7	-2,6%	-15,0%	17,6%	-1,0%	1,5%	0,4%
SMPT (en €)	2 671	-2,5%	-11,3%	14,8%	-1,5%	1,5%	1,7%

* Y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ins-taurée par la loi du 21/12/19 portant mesures d'urgence économiques et sociales

Le secteur des autres services entregistre la plus forte hausse ce trimestre (+ 0,9 %)

[ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ SUR 2 ANS]

Source : Acoff / Urssaf



Le secteur des autres services hors intérim se reprend

Le secteur des autres services, qui représente 43 % de l'emploi normand rebondit et progresse de + 0,9 % (après - 0,3 %) ce trimestre (+ 3 130 postes). Le Calvados (+ 0,3 %) gagne 210 emplois. L'Eure en augmentation de + 0,9 % crée 420 emplois. La Seine-Maritime en hausse de + 1 % affiche un gain de 1 570 postes. La Manche et l'Orne suivent la tendance et augmentent de + 1,4 % (soit respectivement + 600 et + 340 emplois). Sur un an, l'emploi du secteur croît de + 1,3 % (+ 4 480 emplois). En niveau, il est supérieur de + 0,4 % à celui d'avant crise. Ce rebond est notamment lié au secteur des activités récréatives qui repartent à la hausse de + 4,6 % et crée + 500 postes (après - 12,2 %). Sur un an l'emploi se contracte de - 2,1 % et de - 9,5 % par rapport au 4^e trimestre 2019 (- 1 180 postes). Les activités pour la santé humaine croissent de + 2,1 % (+ 550 postes) au 1^{er} trimestre (après + 1 %). En un an on a une forte progression de l'emploi de ces activités (+ 5,6 % soit + 1 440 postes). La masse salariale des autres services progresse de + 1,8 % ce trimestre (après + 0,2 %). Sur un an elle augmente de + 2,9 %. Le chômage partiel dans les activités récréatives représente 13 % de la masse salariale contre 11 % au trimestre précédent.

La construction continue sur sa lancée

Le secteur de la construction affirme son dynamisme (+ 0,8 % ; après + 0,8 %), soit un gain de + 550 postes ce trimestre. La

Manche se replie de - 0,4 % (- 45 emplois) après une bonne performance (+ 1,4 %) le trimestre précédent. L'Orne croît à un rythme un peu plus faible de + 0,6 % (après + 0,9 %). Le Calvados et la Seine-Maritime accélèrent et progressent respectivement de + 0,9 % (soit + 130 postes) et de + 1 % (+ 290 postes). L'Eure confirme son dynamisme (après + 1,5 %) et croît de + 1,4 % (soit + 150 postes). Le secteur est porté par la construction de bâtiment + 1,5 % (après - 0,2 %), et par les travaux de construction spécialisés + 0,8 % (après + 1,1 %). A contrario, le génie civil continue de détruire des emplois, - 0,3 % (après - 0,4 %). Sur un an la construction progresse de + 2,4 %, soit + 1 710 postes. Le niveau d'emploi est supérieur à celui d'avant crise.

Le commerce se redresse doucement

Après une baisse de - 0,2 %, le commerce repart légèrement à la hausse et croît de + 0,1 % ce trimestre (+ 190 postes). En un an le commerce progresse de + 0,7 %. Néanmoins il n'atteint pas son niveau d'avant crise (- 0,5 %, soit - 670 emplois). Ce trimestre, seule la Seine-Maritime continue de détruire des emplois (- 0,6 % (après - 0,1 %)). Le Calvados, l'Orne, l'Eure et la Manche progressent respectivement de + 0,3 % (soit + 110 postes), de + 0,5 % (soit + 45 postes), de + 0,7 % (+ 130 emplois) et de + 1 % (+ 200 emplois). Ce trimestre, le commerce et la réparation d'automobiles se stabilise (après - 0,6 %). Le commerce de détail continue de détruire des emplois mais à un rythme plus faible (- 0,1 %, soit - 50 postes (après - 0,3 %)) tandis que le com-

merce de gros poursuit sa reprise (+ 0,7 %, soit + 250 postes (après + 0,1 %)). La masse salariale progresse ce trimestre de + 3,5 % (après - 2,7 %) et croît de + 3,6 % sur un an.

L'industrie détruit encore des emplois mais à un rythme plus faible

Les effectifs salariés du secteur de l'industrie continuent de baisser mais un peu moins fortement ce trimestre (- 0,1 %, après - 0,3 %), soit une perte de -100 postes. Cette orientation à la baisse dure depuis le début de la crise sanitaire. La Manche se démarque de la région et affirme son dynamisme industriel (+ 0,9 %, après un trimestre stable). Le Calvados se reprend (+ 0,2 % après - 0,4 %) avec + 50 emplois. L'Orne est stable depuis deux trimestres. L'Eure et la Seine-Maritime continuent de détruire des emplois au même rythme que le trimestre précédent (respectivement - 0,4 % (soit - 140 emplois) et - 0,5 % (soit - 310 postes)). Dans le bois papier (- 1,2 %, soit - 110 postes) et la métallurgie (- 0,1 %, soit - 30 postes), les pertes d'emplois continuent mais de manière moins importante ce trimestre. L'industrie automobile continue de détruire des emplois (- 0,8 %, soit - 130 emplois). En revanche, l'industrie agro-alimentaire poursuit sa reprise (+ 1,1 % soit + 310 postes) et atteint son niveau d'emploi d'avant crise. En un an l'industrie recule de - 1,3 % et de - 1,9 % (- 3 520 postes) par rapport au 4^e trimestre 2019. La masse salariale progresse de + 1 % ce trimestre (après + 0,3 %). Sur un an elle est stable, mais elle régresse de - 3,5 % par rapport au 4^e trimestre 2019.

Les hôtels-café-restaurants (HCR) se replient encore

Le secteur de l'hébergement et la restauration, toujours soumis à de lourdes restrictions, se contracte de - 0,3 % (après - 6 % soit une perte de - 130 postes (Plus de détails en p4).

L'intérim se contracte

Les effectifs salariés intérimaires se replient de - 1,8 % (après + 5,8 %) ce trimestre, soit une perte de - 730 postes. Par rapport au 4^e trimestre 2019, il se contracte de - 5,1 %.

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ]

Branche d'activité	Effectif 2021-T1	Normandie Evolutions				France Evolution annuelle	
		Trimestrielle		Annuelle		en Nbre	en %
		en Nbre	en %	en Nbre	en %		
Industrie	180 955	-104	-0,1%	-2 371	-1,3%	-39 879	-1,3%
Construction	71 662	552	0,8%	1 709	2,4%	55 392	3,8%
Commerce	135 411	193	0,1%	940	0,7%	7 244	0,2%
Hébergement et restauration	37 521	-129	-0,3%	-2 119	-5,3%	-80 773	-7,3%
Autres services	349 266	3 133	0,9%	4 477	1,3%	89 087	1,0%
Total hors intérim	774 815	3 644	0,5%	2 636	0,3%	31 070	0,2%
Intérim	40 852	-731	-1,8%	15 462	60,9%	277 148	58,9%
Total	815 666	2 913	0,4%	18 098	2,3%	308 218	1,7%

Les zones d'emploi* de Rouen et de Caen en hausse et celle du Havre est stable au 1^{er} trimestre 2021

* zones d'emploi 2020

La zone d'emploi* de Rouen créée près de 790 emplois, celle de Caen 380. Celle du Havre en détruit 50.

Rouen renoue avec l'emploi

Après une perte de 570 emplois (- 0,3 %), la zone d'emploi de **Rouen** rebondit et progresse de + 0,4 % (+ 790 postes) ce trimestre. L'intérim plonge de - 5,7 %, soit 590 emplois de moins. Le commerce régresse de - 0,3 % (après + 0,1 %). L'emploi dans l'industrie après un an de baisse se stabilise. La construction confirme sa dynamique et croît de + 1,4 % (après + 0,8 %). Les autres services après une pause, augmentent de + 1,5 % (+ 1 420 postes). Les HCR après une forte chute de - 9,1 % se reprennent un peu (+ 1,8 %). En un an, Rouen a créé 4 975 emplois (+ 2,5 %). Néanmoins par rapport à la situation d'avant crise le bassin détruit - 1 800 emplois (- 0,9 %) dont 930 dans les HCR (- 10,2 %) et 750 dans l'intérim (- 7,2 %). La construction et les autres services ont un niveau d'emploi supérieur au 4^e trimestre 2019.

Caen rebondit

La zone d'emploi de **Caen**, après une baisse de - 0,2 %, se reprend et est en hausse de + 0,3 %, soit un gain de 380 emplois. Les HCR baissent de - 1,1 % (après - 4,9 %). Le commerce et les autres services progressent au même rythme que le trimestre précédent (+ 0,2 %). L'industrie après un an de baisse rebondit et croît de + 0,4 % (+ 80 postes). La construction confirme et affiche une hausse de + 1 % (après + 0,8 %). L'intérim continue de se redresser (+ 4,2 % après + 0,7 %). Sur un an la zone d'emploi augmente de + 1,9 %. Par rapport au 4^e trimestre 2019, le bassin détruit 1 370 postes (- 1 %) dont 930 dans les HCR (- 10,8 %) et 300 dans l'industrie (- 1,5 %). Les autres ser-

vices et le commerce ont un niveau d'emploi comparable à celui d'avant crise tandis que la construction le dépasse.

Le Havre en repli

La zone d'emploi du **Havre** tend à se stabiliser (- 0,1 %, après - 0,5 %). L'intérim se contracte de - 3,2 % (après + 7,7 %), soit une perte de 360 postes. Les HCR reculent de - 2,8 % (après - 4 %). L'industrie amortit sa baisse, - 0,7 % (après - 1,5 %). Le commerce stable depuis le 2^e trimestre 2020 est en repli de - 0,6 % ce trimestre. Les autres services (après - 0,6 %) rebondissent de + 1 % (+ 440 postes). La construction confirme et affiche une hausse de + 1,7 % (après + 0,6 %). En un an, Le Havre progresse de + 1,8 % mais par rapport à la situation d'avant crise, le bassin détruit 1 130 postes (- 1,2 %) dont 660 dans l'industrie (- 3,7 %). L'intérim, la construction et les autres services ont un niveau d'emploi supérieur à celui d'avant crise.

Cherbourg-en-Cotentin affirme son dynamisme

La zone d'emploi de **Cherbourg-en-Cotentin** accélère et croît de + 2,1 % (après + 0,6 %), soit + 990 emplois. La construction après un an de hausse est en repli de - 1,7 % ce trimestre (après + 3,1 %), soit une perte de 80 postes. L'intérim se contracte de - 1,5 % (après + 5,8 %). Les autres services et le commerce poursuivent et progressent respectivement de + 2,4 % et de + 2,5 % (après + 0,8 % chacun), soit + 430 et + 170 postes. L'industrie accélère fortement (+ 3,4 % ; après + 0,3 %) et affiche un gain de 490 emplois. Les HCR (après - 7 %) se redressent un peu (+ 4,8 %).

En un an la zone d'emploi progresse de + 3,2 % et dépasse son niveau d'emploi d'avant crise (+ 2,5 % ; + 1 180 postes). Seuls les HCR et l'intérim sont sous leur niveau d'emploi d'avant crise.

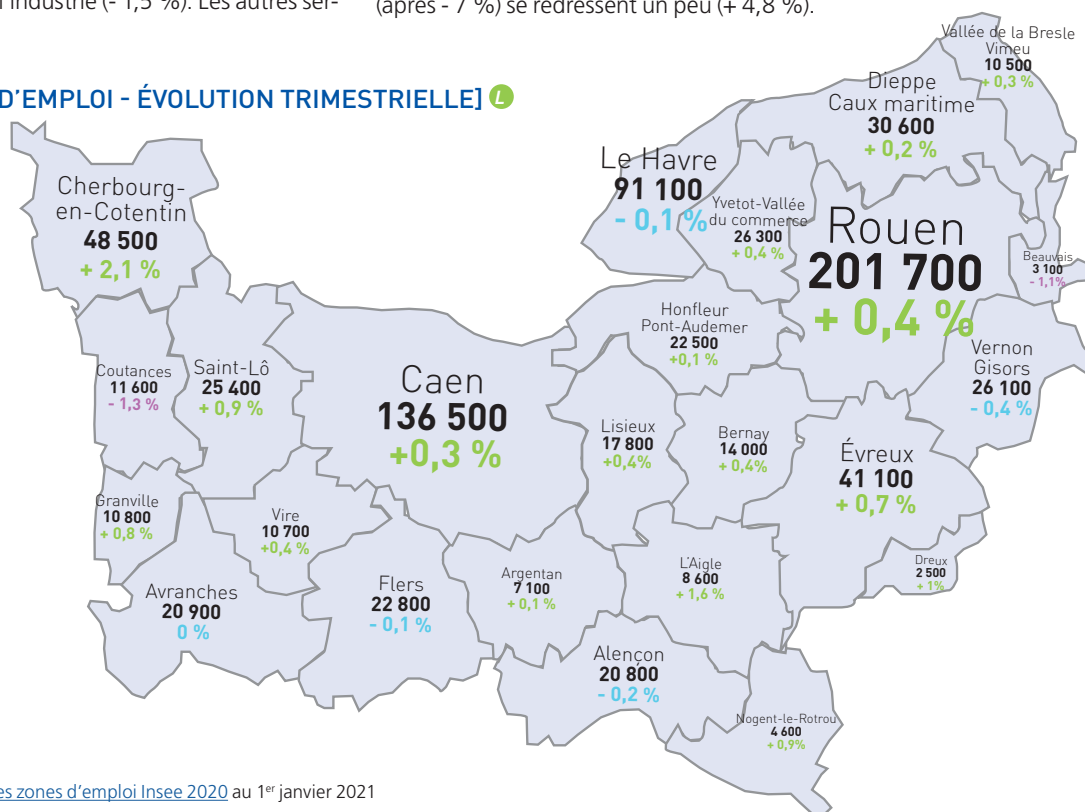
Évreux se reprend

La zone d'emploi d'**Évreux** progresse (après - 0,6 %) de + 0,7 %, soit + 300 salariés. Le commerce après un rebond de + 0,4 % se repli de - 0,4 %. L'industrie et les HCR sont stables suite à un an de baisse. Les autres services se reprennent (après - 1,4 %) et progressent de (+ 0,7 %, soit + 130 postes). La construction et l'intérim poursuivent et croissent respectivement de + 2,4 % (+ 75 postes, après + 2,2 %) et de 9,3 % (+ 190 postes, après + 6,9 %). En un an, Évreux progresse de + 1,3 % soit + 540 postes. Néanmoins par rapport au 4^e trimestre 2019, le bassin se contracte de - 2,3 % (soit - 970 postes). Seule la construction est au-dessus du niveau d'emploi d'avant crise.

Concernant les bassins ornaï, **Alençon (Normandie)** se contracte de - 0,2 % (après + 0,4 %). **Flers** est en repli de de - 0,1% (après - 0,6%).

Sur un an, les **bassins Ornaï** affichent un gain de 1 750 emplois mais par rapport à la situation d'avant crise, ils détruisent - 330 emplois. Seul le bassin d'**Alençon (Normandie)** dépasse son niveau d'emploi du 4^e trimestre 2019. **Flers** et **Argentan** sont en baisse respectivement de - 0,9 % et de - 2,6 %.

[ZONES D'EMPLOI - ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE] L



Nombre total de salariés sur la zone d'emploi
Évolution :
supérieure à + 0,1
entre - 0,9 et 0
inférieure à - 1

*Nouvelles zones d'emploi Insee 2020 au 1^{er} janvier 2021

Le secteur des HCR se contracte toujours ce trimestre mais de manière moins marquée

Après une chute de - 6 %, le secteur des HCR chute de - 0,3 % ce trimestre, soit 130 emplois de moins. L'ex Haute-Normandie repart légèrement à la hausse (+ 0,4 %) tandis que l'ex Basse-Normandie poursuit son repli (- 1,1 %). La Seine-Maritime et l'Eure repartent légèrement à la hausse respectivement de + 0,3 % (après - 7,6 %), soit + 40 postes et de + 0,7 % (après - 5,2 %), soit + 35 postes. Le Calvados et la Manche se contractent respectivement de - 1,8 % (après - 4,4 %), soit - 210 postes et de - 0,9 % (après - 7,1 %), soit - 45 postes. L'Orne progresse de + 2,7 % (après - 3,9 %) et affiche un gain de + 50 postes. Le niveau d'emploi est au plus bas depuis le début de la crise. Par rapport au 4^e trimestre 2019, il chute lourdement de - 10,6 % dans la région, soit environ - 4 470 emplois de perdus. Les activités d'hébergement (- 14,8 % ; soit

- 1 385 postes) sont plus affectées que la restauration (- 9,5 % ; soit - 3 080 emplois).

Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) s'effondrent

Après une forte contraction (- 64 %) le trimestre précédent, dans un contexte morose pour le secteur on observe de nouveau un effondrement des déclarations préalables à l'embauche ce trimestre (- 32 %), notamment pour les contrats les plus précaires. Au mois d'octobre 2020 le secteur était encore en partie en activité. Sur un an la chute atteint - 78 % et par rapport au 4^e trimestre 2019 (avant crise), la baisse est de - 83 %. Les embauches en **CDD courts** (48 % des DPAE du trimestre, contre 75 % habituellement) chutent de - 44 % ce trimestre (après - 69 %). Au niveau des **CDD longs** (> 1 mois) on observe un recul de - 18,5 % ce trimestre

(après - 56 %).

Pour les **CDI**, la diminution du trimestre est de - 8,5 % (après - 54 %).

La masse salariale est en chute

La masse salariale des HCR est en forte baisse ce trimestre (- 20 %, après - 37 %) sous l'effet du recours plus important au chômage partiel. La part de celui-ci dans la masse salariale représente 38 % contre 29 % au trimestre précédent. (4,3 % au 3^e trimestre et 43 % au 2^e trimestre). En un an, la masse salariale chute de - 48 %. Par rapport au 4^e trimestre 2019, elle chute de 54 %.

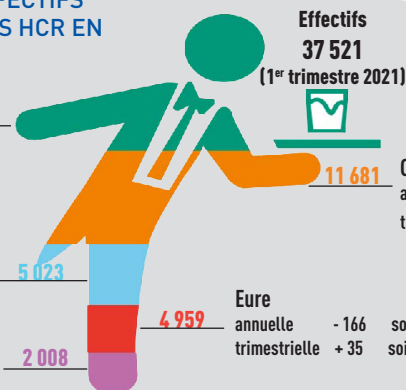
Le SMPT en lien avec la diminution de la masse salariale se replie fortement. Il est de 876 € au 1^{er} trimestre 2021 contre 1 068 € au 4^e trimestre 2020 (1 726 € avant la crise). Sur un an, le SMPT chute de - 43 % et de - 49 % par rapport à la situation d'avant crise. Il est en repli de - 47 % dans l'Eure (881 €), de - 48 % en Seine-Maritime (838 €) et dans l'Orne (846 €), de - 50 % dans la Manche (877 €) et de - 51 % dans le Calvados (924 €) par rapport au 4^e trimestre 2019.

[L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR DES HCR EN NORMANDIE]

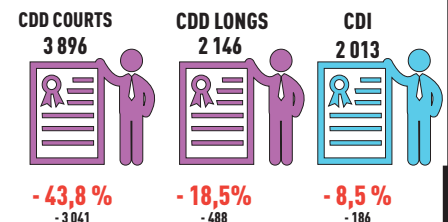
Seine-Maritime
annuelle - 545 soit - 3,8 %
trimestrielle + 40 soit + 0,3 %

Manche
annuelle - 435 soit - 8 %
trimestrielle - 45 soit - 0,9 %

Orne
annuelle - 82 soit - 3,9 %
trimestrielle + 53 soit + 2,7 %



[L'ÉVOLUTION DES DPAE DANS LES HCR EN NORMANDIE AU 1^{er} TRIMESTRE 2021]



[SOURCES ET MÉTHODOLOGIE]

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus depuis mars 2015 de la déclaration sociale nominative (DSN) qui s'est progressivement substituée aux bordereaux recapitulatifs de cotisations (BRC). La DSN est mensuelle. A compter de la publication portant sur le premier trimestre 2021, tous les effectifs sont issus d'un calcul réalisé sur la base des données individuelles (pas forcément l'effectif fin de mois pour tenir compte des cas particuliers. Dans certains cas, des effectifs alternatifs peuvent être mobilisés). Cette dernière opération diffère sensiblement de celle qui prévalait pour les comptes déjà intégrés (entre 2016 et 2020). Il ne s'agit plus de comparer l'effectif dit « individuel » à l'effectif « agrégé » mais plutôt de retenir un effectif pertinent pour les établissements concernés et de recalculer le passé afin qu'il soit cohérent avec les informations fournies dorénavant par l'effectif « individuel ». Cette démarche assume le niveau de modifier de façon potentiellement significative le niveau des séries. (plus de détail méthodologique sur urssaf.org).

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette.

L'effectif salarié hors intérimaire est mesuré en fin de trimestre, sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un indépendamment de sa durée de travail. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Urssaf caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. A partir de la publication relative au 1^{er} trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intermédiaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

L'effectif moyen est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) com-

parent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme **L**.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.

Directeurs de la publication :
Yves Bouchoucha et Fabrice Chaplot

Rédacteurs :
Pôles statistiques et communication
Urssaf Haute et Basse-Normandie

www.contact.urssaf.fr

Les publications statistiques de l'Urssaf caisse nationale et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont disponibles sur le site

Open.urssaf Découvrez l'espace open data sur le portail open.urssaf.fr

et urssaf.org